

Pass sanitaire : questions autour de la compensation des entreprises concernées

« Pass sanitaire : le gouvernement attendu au tournant sur les aides aux entreprises », titre **Les Echos**, qui rappelle que le 5 août, Bercy doit faire le point avec les secteurs touchés par la crise sanitaire et examiner avec eux la sortie progressive du « quoi qu'il en coûte ». Au Sénat, la majorité de droite a posé la question des compensations en cas de perte de chiffre d'affaires en raison de la mise en place du pass sanitaire, qui inquiète les professionnels concernés et, déjà, le milieu du cinéma. La majorité sénatoriale, qui a beaucoup fait pour que le pass sanitaire soit adopté définitivement ce week-end, a aussi besoin de montrer aux acteurs économiques qu'elle a cherché à obtenir des choses pour eux. Brigitte Bourguignon a répondu sur ce point, affirmant que, pour les entreprises qui subiraient des pertes de chiffre d'affaires à la mise en place du pass sanitaire, « plusieurs dispositifs d'aides et de compensation seront mobilisés », et d'abord le fonds de solidarité, auquel les secteurs soumis au pass sanitaire pouvaient déjà recourir. « Les aides de juin, juillet et août sont déjà prévues, quelle que soit la raison », confirme l'entourage de Bruno Le Maire. « Les entreprises soumises au pass sanitaire justifiant d'une perte de chiffre d'affaires de 10 % bénéficient du fonds de solidarité », précise Alain Griset. « Cela me paraît très compliqué de mesurer la perte de chiffre d'affaires qui serait liée au pass, estime en revanche le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux. Si le pass sanitaire est bien accepté, ce que j'espère, il n'aura de toute façon pas d'impact économique majeur, ou alors très localisé. » « Une clause de revoyure avec une consultation de l'ensemble des secteurs concernés est prévue fin août. Cela nous permettra de faire le point sur leur reprise d'activité depuis mai et leur perspective d'activité pour la rentrée. », déclare Alain Griset. **(Les Echos, p.2)**